

# PV contestés : ils sont dans le dédale de la justice

Poursuivi depuis 2011 pour défaut de stationnement, ce couple de Sainte-Pazanne, en Loire-Atlantique, a les preuves de son innocence. Mais la justice veut aller jusqu'au bout.

## L'histoire

Mercredi 17 octobre, le couple Leroux ne prendra pas sa voiture pour aller, à Paris, rencontrer le juge de proximité du XIX<sup>e</sup> arrondissement. Elle ne suffirait pas à transporter les nombreuses personnes qui soutiennent désormais ces victimes de l'administration.

En juin 2011, Philippe et Marie-Line, un couple habitant à Sainte-Pazanne, dans le Pays de Retz, se rendent dans une concession Citroën de Nantes pour acheter un véhicule d'occasion. Un modèle C4 classique avec lequel ils repartent heureux et, surtout, rassurés d'être passé par un garagiste professionnel.

L'été se déroule sans soucis puis, en novembre, « nous recevons une notification d'ordonnance pénale pour défaut de stationnement, à Paris, en avril 2011, se souvient Marie-Line Leroux. L'amende initiale était déjà passée à 60 €. » Très vite, les Leroux contactent Citroën, qui leur fournit la preuve que leur achat est postérieur à l'infraction. Les documents partent en recommandé à Paris et le couple oublie ce qui ressemble juste à un malentendu.

## Domages et intérêts demandés à l'État

Nouvelle secousse, pourtant, en mai dernier. Un huissier leur notifie une citation à prévenu, pour le 17 octobre, devant le juge de proximité. « Cette fois, on s'est demandé où cette histoire allait nous emmener et on a pris peur. » Les Leroux contactent alors l'Association nationale de défense des victimes d'injustices, dont le siège est



À Sainte-Pazanne, Marie-Line Leroux, ici devant sa voiture, attend avec impatience que la page judiciaire se tourne. Ce pourrait être le cas le 17 octobre.

à Saint-Mars-la-Réorthe, en Vendée. L'Andevi compte 1 500 adhérents dans toute la France.

Soutenu par l'association, le couple complète son dossier, rencontre le délégué du Défenseur des droits et voit son affaire confiée à M<sup>e</sup> Rémy Josséaume. Dans une semaine, cet avocat spécialiste du droit routier plaidera « la cacophonie administrative et les abus de la machine judiciaire : quand on automatise la procédure parce que c'est un contentieux de masse, on arrive à ces aberrations ».

Pour lui, il n'y a aucun doute sur l'innocence de la famille Leroux. « Le problème est qu'un juge a dressé une ordonnance pénale sans citer les intéressés à comparaître, poursuit l'avocat. On fait tout pour que les justiciables ne puissent pas contester, pour qu'ils ne puissent pas rencontrer le juge. »

L'Andevi souhaite faire un exemple du cas de Philippe et Marie-Line Leroux. Non seulement elle mobilise ses adhérents, qui seront présents à la comparution du 17 octobre, mais elle veut cette fois demander des

dommages et intérêts à l'État. « L'administration doit répondre de ses actes et indemniser les victimes de ces aventures ubuesques. Car le système n'a pas de garde-fou. »

L'association prévoit aussi une action devant l'Assemblée nationale, le même jour. Elle demande une structure d'écoute pour PV injustifiés, non plus gérée par des bénévoles, mais par des permanents. « Une structure gratuite, pour tous, avec une réelle capacité d'écoute et d'action auprès de l'État. »

Thierry HAMEAU.